

Les abeilles toujours menacées

« Victimes de neurotoxiques elles ne retrouvent plus leur ruche et disparaissent »

Les membres du Syndicat des apiculteurs de l'Yonne (avec à leur tête Gaston Frébourg, deuxième en partant de la droite) ont le sentiment d'avoir été entendus par le préfet.



Hier matin, une délégation du Syndicat des apiculteurs icaunais a été reçue par le préfet, en présence de représentants du Service de protection des végétaux, de la Direction départementale agricole et de la Direction des services vétérinaires. Jugeant insuffisante la décision d'Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, de « suspendre » l'utilisation des produits agricoles à base de fipronil (Régent) et d'imidaclopride (Gaucho) qu'ils accusent de décimer les ruches, ils en demandent l'interdiction pure et simple. Gaston Frébourg, le président, revient sur ce difficile combat contre de grosses firmes.

l'Yonne républicaine. Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés ?

Gaston Frébourg. Depuis la sortie des nouvelles molécules neurotoxiques que sont le fipronil (traitement pour le tournesol) et l'imidaclopride (traitement pour le maïs), nous enregistrons d'importants taux de mortalité des abeilles. Un apiculteur de l'Auxerrois en a perdu jusqu'à 40 000 en 14 jours par ruche. Or, à proximité, se trouvaient des tournesols fleuris, que nous considérons comme responsables de cette mortalité. Ce n'est pas un cas isolé : à la floraison des tournesols, les abeilles disparaissent,

ne retrouvant pas leur ruche. On se retrouve avec des morts sans cadavre.

Comment fonctionnent ces produits phytosanitaires ?

Ce sont des systémiques : la graine est enrobée de l'insecticide qui se diffuse dans le sol, est repris par la racine puis par la sève de la plante qui le promène dans tout son organisme et, bien sûr, sur le nectar. Leur rémanence est telle que pour une année de culture on observe encore, trois ans après, des troubles de l'orientation chez les abeilles ! En outre, depuis quelques années, nous notons des problèmes de reproduction sur des reines locales et de fertilité chez les mâles.

Leur utilisation a pourtant été suspendue sur décision du ministre de l'Agriculture ?

C'était déjà le cas pour le tournesol et cela a été étendu au maïs, des cultures d'été, massives, sur lesquelles les abeilles se précipitent parce qu'il n'y a pratiquement rien d'autre dans la nature. Mais ce n'est qu'une suspension et les firmes « poussent ».

Nous avons alerté la DSV à qui nous avons demandé d'effectuer des prélèvements de tournesols et de quelques abeilles trouvées mortes sur les capitules, mais ces prélèvements n'ont eu lieu qu'après la

floraison, donc trop tard. La DSV invoque des lenteurs dues aux vacances.

Quelles requêtes avez-vous formulé auprès du préfet ?

La création d'un poste de technicien apicole régional sous la responsabilité de la DRAF (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt). L'interdiction des produits précédemment cités et des mélanges illicites.

La plantation de haies à vocation apicole, la mise en place de jachères pollinifères avec autorisation d'y poser des ruches (une manière de détourner les abeilles des plantes à problèmes), et des cultures en dérobé (plantes semées après les moissons pour éviter que les sols ne soient nus l'hiver) de phacélie et de moutarde, nectarifères.

Quel est votre sentiment à l'issue de cet entretien ?

Nous pensons avoir été écoutés, mais nous attendons les premiers résultats pour notre assemblée générale de février. Un ingénieur doit faire le tour des apiculteurs en novembre et décembre et le préfet nous a proposé un poste de technicien financé à 80 % par l'Etat. La DDA va réfléchir au sujet des jachères fleuries.

Propos recueillis par Nathalie HADBOLEC.